

Nombre :

de Membres en exercice 74

de Présents 39

Date de convocation : 22 mars 2017

de Votants 47

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
28 mars 2017 - 20 heures**

L'an deux mil dix-sept,
le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle polyvalente de la commune
déléguée du Theil-sur-Huisne), sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUULT, M. DUTERTRE,
M. BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. KÄSER, ROCCA, GARNIER, MAUFAY P.,
Mmes BAPTISTE, MAUFAY C., PIGEOT, M. LHERAULT JC., Mme AMELIN, MM. GUY,
BUGEY (arrivée à 20h45), MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE, SCHALK, Mme HOOD,
MM. POLICE, SAUVEE, Mmes BOIMARE, BILLON, MM. DUBOIS, TRUILLET, HEE,
CRENIER, Mmes LAMBERT, LAUNAY, M. FERCHAUD, Mmes GUILLIN, HARRIS, MM.
GOULET, BOURGOIN, VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Mme VAIL (pouvoir à M. GOULET), M. SURCIN (pouvoir à M.
MAUFAY P.), M. JOUSSELIN (pouvoir à Mme HOOD), Mme FERNANDES (pouvoir à Mme
BAPTISTE), M. FRANCOIS (pouvoir à M. TRUILLET), Mme MOUSSET (pouvoir à M. HEE), M.
CHOISNARD (pouvoir à M. VALLET), M. THIBAUT (pouvoir à M. BOURGOIN).

ABSENTS : MM. PLESSIS, SEVRIN P., DENORMANDIE, Mmes CHOUANARD, DELOGE,
GUILLEMIN, RENIER, MM. DUCLOS, BAILLIARD, Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD,
Mme GIORNO, MM. MINOSIO, APPERT, CONON, VOISIN, Mme FLEURY, MM. VIOLETTE,
CHEVALLIER, MAY, Mmes SEVRIN C., LHERAULT K., BROUARD, MM. COUTE,
MAIGNON, MAILLET.

SECRETARE DE SEANCE : M. GUY.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2017.

- Finances :

- Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire donne la parole à M. THIROUARD, Adjoint en charge des finances, afin de
présenter le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce document représente une étape essentielle
de la procédure budgétaire de la Commune et doit permettre d'informer les élus sur la situation
économique et financière de notre collectivité, afin d'éclairer les conseillers municipaux sur le
vote du budget primitif, qui se déroulera lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril
prochain.

Les objectifs du DOB sont d'informer sur la situation financière et de discuter des orientations budgétaires. Le DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et délibéré, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

- Participation budget annexe « Assainissement de Mâle »

M. THIROUARD, Adjoint, informe les membres que le service d'assainissement du bourg de Mâle a dû faire face à un certain nombre de problèmes à la station d'épuration.

Afin de permettre au budget annexe « assainissement de Mâle » d'honorer ses dépenses, il serait nécessaire, en attendant le vote du budget primitif 2017 de prévoir le versement d'une avance du budget principal d'un montant de 12 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser au budget annexe « assainissement de Mâle » une participation sous la forme d'une créance d'un montant de 12 000 €.

- **Gouvernance :**

- Modification au 1^{er} janvier 2017 de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus

Le Maire rappelle les délibérations en date du 19 janvier 2016 et du 22 mars 2016 relative à l'attribution des indemnités de fonction des élus. Elle expose les nouvelles dispositions relatives au calcul de ces indemnités :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'article L.2123-23 du CGCT qui fixe de droit le taux de l'indemnité de fonction du maire, le taux peut être inférieur à la demande expresse de ce dernier,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Val-au-Perche,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 5 janvier 2016 constatant l'élection du maire et de six adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 10 février 2016 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux maires délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités du maire, des adjoints, des maires délégués et des adjoints au maire délégué pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec effet au 1er janvier 2017 et pendant toute la durée de leur mandat, de fixer le montant des indemnités allouées au maire, aux six adjoints, aux maires délégués et aux adjoints délégués comme suit :

- Madame le Maire : 43.473 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1^{er} au 6^{ème} Adjoint au Maire : 15,215 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Maire délégué du Theil-sur-Huisne : 29.739 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Maires délégués de Mâle et de La Rouge : 21,44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Maires délégués de Gémages, de L'Hermitière, de Saint-Agnan-sur-erre : 15,215 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints délégués du Theil-sur-Huisne et de La Rouge : 2,038% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints délégués de Mâle : 1.019% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints délégués de Gémages et Saint-Agnan-sur-erre : 0,815 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints délégués de L'Hermitière : 1,63% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus de la commune sera annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 à l'article 6531.

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

- **Assainissement :**

- Propositions de zonage d'assainissement : **Reporté à une séance ultérieure.**

Les membres ont estimé ne pas avoir suffisamment d'éléments pour pouvoir se prononcer et souhaitent qu'une réunion de présentation soit organisée au préalable par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand à l'origine de ce dossier puisque compétente en la matière.

- Diagnostic du réseau d'assainissement collectif :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'assainissement, Madame le Maire fait savoir qu'il serait nécessaire de lancer un diagnostic complet de l'ensemble des réseaux, afin d'améliorer sa connaissance et d'identifier l'origine des eaux parasites arrivant en entrée des stations.

Pour mener à bien ce dossier, elle propose de solliciter les services d'Ingénierie 61 pour l'exercice d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette prestation s'élève à 5 400 € HT, soit 6 480 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition d'Ingénierie 61, décide à l'unanimité :

- d'avoir recours à Ingénierie 61 pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement collectif,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la commande de prestation.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017 des budgets annexes assainissement de Mâle et de Le Theil/La Rouge.

- o Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Orne

Madame le Maire fait savoir que le diagnostic du réseau d'assainissement collectif a été estimé par Ingénierie 61 à :

- 117 058 € HT, soit 140 469,60 € TTC pour les communes déléguées du Theil-sur-Huisne et de La Rouge,
- 35 160.20 € HT, soit 42 192.24 € TTC pour la commune déléguée de Mâle,

Cette étude diagnostic est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Agence de L'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Orne à hauteur de 80 % du HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à présenter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Orne, selon le plan de financement qui suit :

	Le Theil/La Rouge	Mâle
• Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60 %)	70 234.80 €	21 096.12 €
• Conseil Départemental de l'Orne (20 %)	23 411.60 €	7 032.04 €
• Fonds propres (20 %)	23 411.60 €	7 032.04 €
• Total HT	117 058.00 €	35 160.20 €
• TVA	23 411.60 €	7 032.04 €
• Total TTC	140 469.60 €	42 192.24 €

Questions diverses :

- Il a été donné lecture d'un courrier de remerciements de l'association des Amis du Patrimoine de La Rouge suite au vote des subventions 2017.
- Madame le Maire informe les membres de la visite de Madame le Sous-Préfet sur le territoire de la commune de Val-au-perche, qui s'est très bien déroulée : cela a été l'occasion de présenter notamment les projets pour lesquels la commune sollicite la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la communication, fait savoir qu'une visite de la maison des associations de Bellême est prévue prochainement. La commission se réunira également début mai pour proposer un lauréat au concours de logo.
- M. TRUILLET, Adjoint au maire en charge des Bâtiments, indique que les travaux d'aménagement du logement de l'ancien Presbytère de Saint-Agnan-sur-Erre seront terminés fin avril.

- M. THIROUARD, Adjoint en charge des Finances, informe les membres du Conseil des prochaines réunions pour la préparation du budget.
- Mme NOIRAUT, Adjointe en charge des Aménagements, fait savoir que le projet d'aménagement de la Place des Teilleuls sera présenté le 6 avril prochain à 20 h au Conseil municipal en présence du maître d'oeuvre.
- M. BUGEY, Adjoint en charge du Commerce, fait le point sur l'état d'avancement des projets de la station-service communale et de la surface commerciale.
- M. BOURGOIN, Maire délégué de Gémages, informe les membres du départ d'un locataire d'un logement communal.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, signale un nid de poule rue de La Matteau : il est précisé que le nécessaire sera fait prochainement. A cet effet, M. TRUILLET, Adjoint, précise que l'enrobé à froid est livré et à la disposition des communes.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 15.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Julien GUY

Mme Martine GEORGET